

LA SEMAINE

REVUE RELIGIEUSE, PEDAGOGIQUE, LITTERAIRE ET SCIENTIFIQUE.

Rédacteurs : C. J. L.-LAFRANCE, NORBERT THIBAUT et JOS. LÉTOURNEAU.

Vol. I.

SAMEDI, 14 MAI, 1864.

No. 20.

HISTOIRE DU CANADA

DOMINATION ANGLAISE.

(Suite.)

A chaque instant quelques citoyens disparaissaient, sous de simples soupçons de complicité avec les rebelles américains ; ou de murmure contre la loi des milices, d'autres étaient jetés avec des démonstrations effrayantes sur des vaisseaux de guerre ancrés dans la rade ou dans les cellules des récollets converties en prisons. En vain ces hommes innocents demandaient justice, en vain ils voulaient connaître les crimes dont on les accusait, en vain ils exigeaient leur procès, tout leur était refusé, et ils sortaient de prison sans qu'on daignât leur donner une simple raison de la cause de leur détention. Enfin ce terrible proconsul fut rappelé en Angleterre en 85, et le Canada débarrassé de son étroit joug de fer put respirer avec un peu plus de liberté.

Plusieurs des victimes de ce gouverneur le traînèrent devant les tribunaux anglais, entre autres, Du Calvet, qui saisi chez lui, à Montréal, le 27 septembre 1780, et jeté sur un vaisseau dans la rade, puis dans un cachot militaire, et enfin dans les cellules des récollets, ne sortit de prison que deux ans et huit mois après, sans connaître son crime.

Cet homme hardi et indépendant, aussitôt sorti des cachots, courut à Londres, où on lui refusa toute justice. Sans se déconcerter, il publia en un volume intitulé : " Appel à la justice de l'Etat," des lettres adressées au roi, au Prince de Galles, aux ministres et aux Canadiens. Dans ces lettres il faisait une effrayante description des maux du pays, en appelait à la justice de l'Angleterre, proposait divers changements, au système gouvernemental, et suggérait l'établissement du gouvernement constitutionnel.

Quelques années après la publication de ce livre, l'auteur disparut sans qu'il ait jamais été possible de déchirer le voile qui couvre sa mort.

De 1783 à 1790, des pétitions sans nombre furent envoyées en Angleterre demandant des réformes et la répression des abus.

Pressé par ces nombreuses et justes sollicitations, le gouvernement anglais céda aux prières des Canadiens et accorda l'acte constitutionnel de 91.

Par cet acte qui, à peu de changements près, établit le système du gouvernement actuel, le roi divisait le Canada en deux provinces, se réservait la nomination du gouverneur et de tous les officiers publics, accordait aux Canadiens le libre exercice de leur culte, établissait un conseil législatif, et créait une chambre d'assemblée.

Le roi ou son représentant formant la troisième branche de la législature avait de plus droit de veto sur les actes des deux chambres et nommait un conseil exécutif chargé d'aviser le gouverneur et de remplir les attributions d'une cour d'appel en matières civiles.

Ainsi ce peuple qui avait passé sous le joug de fer du despotisme militaire et civil pour demeurer fidèle à sa langue qu'on voulait proscrire, à ses lois qu'on voulait détruire, à sa religion qu'on voulait abattre, allait enfin pouvoir exprimer ses plaintes et manifester ses aspirations vers la liberté.

Aussi, après les nombreuses et sanglantes luttes qui illustrèrent les Canadiens sous la domination française, allons-nous les voir briller d'un nouvel éclat dans une autre lutte non moins honorable, non moins grande, non moins fertile en grands résultats, dans les luttes de la tribune ; luttes entre nos ennemis acharnés et ces fiers tribuns dont l'intégrité et la voix puissante couvrirent de gloire le nom Canadien, et qui défendirent vigoureusement et avec succès leurs droits et ceux de leurs compatriotes.

Si la chambre était élective, les membres du conseil législatif et de l'exécutif étant nommés par le gouverneur devaient nécessairement être ses créatures anglaises, et avoir pour but de contrecarrer la chambre dans tous ses nobles efforts.

Aussi, dès la première session, convoquée au palais épiscopal, le 17 décembre 1792, par Sir Alured Clark, administrateur en l'absence du gouverneur Dorchester, on vit éclater cette haine injuste des Anglais contre tout ce qui était Canadien, et leurs premiers efforts furent de proposer l'abolition de la langue française. C'était singulièrement reconnaître la confiance